



Le règlement de fonctionnement a été élaboré par L'ALAE/ALSH de Villelongue.

Il précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement.

Il définit les actions, les responsabilités, les éléments contractuels entre les familles et la structure.

Préambule :

La Ligue de l'Enseignement 66 assure :

L'ALAE (accueil de loisirs associé à l'école) :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi de :

- 7h30 à 8h20 (matin),
- de 11h30 à 13h30 (temps méridien)
- 16h30 à 18h30 (soir)

L'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) : les mercredis et vacances scolaires (sauf la période de Noël et les 3 dernières semaines d'août) de : **7h30 à 18h30**

- de 7h30 à 9h pour l'arrivée échelonnée
- de 12h à 12h30 pour l'accueil du midi
- de 13h30 à 14h pour l'accueil de l'après midi
- De 17 h à 18h30 pour les départs échelonnés

Cet établissement fonctionne conformément :

- A la réglementation définie par le Code de la santé publique, et le Code de l'action sociale et des familles,
- A la procédure de déclaration des accueils de mineurs et de leurs locaux d'hébergement,
- Aux instructions en vigueur définies par la Caisse nationale des Allocation familiales, dans le cadre desquelles est conclu un conventionnement au titre de la prestation de

service avec engagement à respecter la « Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires »,

- Aux dispositions du règlement de fonctionnement ci-après.

Identité du Gestionnaire

La ligue de l'enseignement gestionnaire de l'ALAE/ALSH de Villelongue de la Salanque.

Représenté par **Monsieur BARTHES Michel**, président de l'Association Ligue de l'Enseignement.

1 rue Michel Doutres

04 68 08 11 11

Présentation de la structure :

L'ALSH/ALAE de Villelongue est un établissement d'accueil collectif de mineurs (ACM) pour les enfants âgés de 3 à 12 ans de la commune mais aussi des alentours.

Types d'accueil proposés :

- L'ALAE (Accueil de loisirs associé à l'école) et ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement)
- Il s'agit d'un accueil régulier et ponctuel
- L'ALAE accueille les enfants des classes élémentaires uniquement le matin de 7h30 à 8h20, le temps méridien de 11h30 à 13h30 et le soir de 16h30 à 18h30.
- L'ALSH accueille les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et vacances scolaires (excepté les vacances de Noël et les 3 dernières semaines d'Août).
- Il est possible d'accueillir une famille en cas d'urgence et ayant un caractère exceptionnel pour faire face à des besoins ne pouvant être anticipés dans la condition où l'enfant est déjà inscrit sur la structure.

Nombre de places d'accueil déclarées à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) :

L'accueil de loisirs est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et agréé par les services du Conseil Départemental pour l'accueil des enfants de moins de six ans. La structure est adaptée à l'accueil d'enfants en situation de Handicap. Les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi journée, avec ou sans repas, au sein de l'école Jules Ferry. Les activités se déroulent dans des écoles élémentaire et maternelle. Des sorties ponctuelles sont organisées tout au long de l'année, en fonction du projet pédagogique. Les enfants sont inscrits à la journée ou à la demi journée, avec ou sans repas.

Pour l'ALSH : mercredis et vacances scolaires de 8h30 à 18h30 (excepté les vacances de Noël et les 3 dernières semaines d'Août) – en maternel : 20 enfants et en primaire : 24 enfants

Pour l'ALAE : matin de 7h30 à 8h20, le temps méridien de 11h30 à 13h30 et le soir de 16h30 à 18h30
primaire uniquement : 130 enfants

Une assurance en responsabilité civile a été contractée pour la structure auprès de l'assurance APAC sous le numéro de contrat 00735594 21.

La souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles participent les enfants relève de ses responsables légaux.

Présentation de l'équipe et des activités proposées :

Le rôle du directeur-riche

Le directeur-riche est le garant-e de la sécurité physique et morale des enfants accueillis, de la mise en œuvre du projet éducatif, et du bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière.

Il élabore, en concertation avec l'équipe d'animation, un projet pédagogique. Il a autorité sur l'ensemble des personnels, coordonne l'équipe d'animation, s'assure que le travail des animateurs est également un temps de formation, et porte une attention particulière aux animateurs stagiaires.

Il coordonne les interventions conduites en direction des enfants et des jeunes, et gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de services, comités d'entreprises, municipalités, familles...). Il rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil.

Le rôle de l'animateur-riche

L'animateur-riche a pour mission la gestion de la vie quotidienne des enfants.

Il est chargé :

- d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés
- de participer au projet pédagogique dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- d'encadrer leur vie quotidienne et les activités
- de construire une relation individuelle/collective de qualité avec les enfants
- d'accompagner les enfants dans la réalisation de leurs projets
- de participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les jeunes, les familles et les autres membres de l'équipe d'encadrement.

Il propose et organise les activités adaptées aux capacités et aux besoins des enfants en tenant compte de leurs envies. Il est également présent au moment des repas et surveille la toilette des plus petits.

Partie prenante du projet pédagogique, il doit avoir un comportement exemplaire à la fois dans ses propos, dans sa tenue et dans son attitude.

Les types d'activités proposés :

Il s'agit là de concevoir des projets d'activités de découverte autour de thèmes liés à la **citoyenneté, le sport, la culture ou la science**. Ces projets permettent aux enfants de découvrir différents domaines en petits groupes, et de s'y initier sur plusieurs séances. Les projets sont souvent assurés et évoluent en continuité sur l'année scolaire. Cependant, l'équipe s'efforce de proposer des thèmes différents qui sont élaborés par cycle, c'est à dire de vacances à vacances.

Tour du monde et démarche écologique

Un projet autour de la découverte de la richesse de notre map-monde et une sensibilisation à l'éco-citoyenneté à travers divers ateliers spécifiques.

Fais fusionner tes méninges

Un projet autour des sciences, pour pouvoir mettre en place un schéma de réflexion pour susciter la découverte de cette spécificité. Programmation Robotique.

Biodiversité, écologie et potager

Ce projet permet d'aborder le monde du vivant (oiseaux, insectes...), de pouvoir se questionner sur son environnement proche et participer à la création d'un potager dans l'accueil de loisirs et si possible un potager-partager avec des parents qui ont des connaissances dans le domaine.

Musique

Le projet vise à créer un mini orchestre de petits musiciens qui s'entraînent sur des rythmes sur la base d'une partition, de cup-song. Les enfants pourront également fabriquer des instruments de musiques et s'initier à l'histoire de celle-ci et proposer un spectacle musical en fin d'année.

Le patrimoine catalan

Une initiation sera proposée sur l'histoire de la catalinité de notre département (richesse du patrimoine) avec des chants catalans, des danses et une présentation aux parents en fin d'année scolaire.

Le vivre-ensemble et éco-citoyenneté

Dans ce projet sera mis à l'honneur les plumes d'écrivain de nos reporters pour la création d'un journal qui aura une parution par cycle.

Dans le même contexte, des débats philosophique et des conseils d'enfants seront mis en place pour permettre à chacun de s'exprimer, de pouvoir échanger et de s'enrichir les uns, les autres.

Les projets école/ALAE

Le projet « Afrique »

Cette année, l'école et l'Alae travaille sur le thème de l'Afrique. Dans cette optique, nous comptons faire découvrir ce continent à travers divers activités :

- De l'art créatif avec des créations de dessins et peintures
- Des chants et des danses en vu de recevoir les parents si possible au vu du contexte actuel
- De la culture, en invitant les enfants à se pencher sur la littérature, sur la réalisation de la gastronomie avec un cahier de recette...

Le projet avec la médiathèque

En partenariat avec l'école et la médiathèque J-Testut, nous allons mettre en place des ateliers autour des livres et de l'imaginaire.

Avec se projet, l'école et l'ALAE vise à développer le goût de la lecture et des activités liées autour du livre, aux enfants et aux adultes.

Les enfants ont la parole !

A l'étude pour l'instant, l'équipe d'animation souhaiterait mettre en place des « ateliers débats » où les enfants peuvent s'exprimer, partager et donner leur avis sur plusieurs sujets portant sur l'école et l'ALAE.

Ces ateliers seront menés par un animateur référent. A raison d'une semaine sur deux, les enfants faisant partie prenante du projet se réuniront afin d'échanger autour de thèmes divers et variés.

Ces temps de concertation seront importants pour favoriser la participation active des enfants, leur donner la parole et les impliquer dans la vie de la structure.

Ils permettent encore une fois d'alimenter le lien entre l'école et l'ALAE.

Conditions et modalités d'admission, d'arrivée et de départ des enfants :

Conditions d'admission :

- Fiche sanitaire à compléter
- Vaccins à jour
- Attestation d'assurance

Constitution du dossier d'inscription :

- Fiche sanitaire à compléter
- Carnet de vaccination de l'enfant ou attestation de vaccination
- Numéro de sécurité sociale du parent responsable
- Numéro allocataire CAF ou original du bon MSA

- Attestation d'assurance extra-scolaire, à défaut, une attestation d'assurance de responsabilité civile
- Eventuelle ordonnance du Tribunal (autorité parentale, garde d'enfant)
- Numéro d'allocataire (CAF ou régimes particuliers)
- Eventuels justificatifs de perception de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- Documents relatifs à la santé
- Informations concernant un éventuel régime alimentaire particulier
- Coordonnées des parents et des adultes autorisés à reprendre l'enfant
- Accord de son représentant légal pour l'inscription d'un mineur
- Autorisation liée au droit à l'image
- Autorisation à donner les soins d'urgence
- Numéro de téléphone pour contact pendant le temps de présence de l'enfant dans la structure
- Justificatif de domicile (en cas de tarification différente selon le lieu d'habitation)

Modalités d'inscription :

Les inscriptions se font 7 jours avant la fréquentation prévisionnelle en précisant les jours, horaires et lieu (ALAE ou ALSH). Elles se font aussi de cycle à cycle, c'est-à-dire de vacances à vacances. Il vous sera demandé pour chaque cycle de renouveler l'inscription de votre (vos) enfant(s) en remplissant une fiche de pré-inscription disponible auprès du responsable de la structure, les dossiers sont aussi téléchargeables sur le site de la Ligue de l'enseignement ou peuvent être retirés à l'accueil de la mairie.

L'accueil durant le temps méridien est gratuit pour les enfants inscrits en restauration scolaire. Les enfants déjeunant à l'extérieur sont accueillis gratuitement de 11h30 à 12h.

L'inscription est formalisée par un document signé par le(s) parent(s), celui-ci comporte les temps de présences réservés (jours, heures d'arrivée et heure de départ de l'enfant) sur une période (cycle ou vacances).

Si les parents de l'enfant accueilli sont séparés (résidence alternée ou accueil irrégulier par le parent non gardien), celui-ci doit le stipuler et en avertir le ou la responsable de la structure.

Bien que la place de l'enfant soit réservée, il est important que les familles signalent les absences pour permettre une meilleure organisation du service. Les réservations annulées avant 48 heures seront reportées (sauf forfait).

Modalités d'information et de participation des parents à la vie de la structure

Les **familles** sont nos premiers partenaires éducatifs.

En effet, l'espace familial est l'environnement le plus important et essentiel au sein duquel l'enfant va se construire. C'est pourquoi il est nécessaire et important d'accorder une place aux parents dans nos accueils.

Toute l'équipe d'animation travaille pour faire de l'accueil de loisirs un moment convivial et chaleureux. Les temps d'accueil sont pensés par l'équipe pédagogique : Comment accueillir un parent ? Comment créer des échanges entre animateurs, parents et enfants ? Comment les informer ?

Ce temps favorise l'échange, le partage et la découverte. Pour rassurer au maximum les familles, l'équipe pédagogique a un rôle capital pour faire de l'accueil des familles, un moment privilégié. Pour cela, elle impulse une dynamique journalière. La confiance, la sérénité, la convivialité, l'accompagnement et la sécurité nourrissent ce temps particulier.

Les familles peuvent cependant s'impliquer dans les projets et les actions de l'accueil de loisirs. Il est alors nécessaire de les informer et de les écouter. La présence des familles permet de dynamiser le quotidien de la vie du centre.

Une de nos priorités, est de rendre possible l'investissement des parents dans les projets d'activités tout en respectant les besoins et les envies de chacune d'elles.

La relation Famille

Par l'animation

- Pour faire prendre conscience de notre travail tout au long de l'année, certaines animations sont ouvertes aux parents : spectacle de fin de vacances, rencontres autour du jeu, projection de courts-métrages ou de diaporama de photos, cafés rencontres le matin et le soir... Ceci favorise vraiment leur investissement et la prise de temps pour apprendre à mieux les connaître.

Par le savoir-faire des parents :

- En Proposant aux parents d'accompagner les enfants lors de sortie
- En créant des temps d'animation ou de découverte autour d'un savoir-faire particulier (peinture, musique, potager...)

Vie quotidienne dans la structure, dont l'hygiène, sécurité, soins et repas :

Les soins, hygiène et sécurité :

Les soins sont prodigués par chacun des animateurs-rices titulaires du PSC1 (prévention et secours civique de niveau 1) et notés sur un cahier nommé «pharmacie ».

Les conditions de prise de médicament pour un enfant sont possibles si une ordonnance est délivrée par le médecin. Les modalités d'autorisation de soins d'urgence sont spécifiées sur la fiche sanitaire de l'enfant (personnes à prévenir, appel SAMU, pompiers, médecin, parents ou responsable de l'enfant...)

Les repas :

Pour l'ALAE, les repas sont commandés et gérés par la ville de Villelongue.

Pour l'ALSH, mercredis et vacances scolaires, c'est la Ligue de l'enseignement qui se charge de la commande des repas.

Les repas sont pris sur place (chaud) ou froid si pic-nic.

Modalité de paiement :

Pour l'ALSH : Le paiement de l'inscription de l'enfant est dû le jour de l'inscription pour la totalité du cycle, jusqu'aux prochaines vacances. Vous pouvez inscrire, modifier ou annuler une journée ou demi-journée avant le vendredi précédent l'accueil.

Par exemple : pour un accueil le mercredi 22 septembre, les modifications ou annulations doivent avoir lieu le vendredi 17 septembre dernier délai.

Passé ce délai, il vous sera demandé de produire un certificat médical. Dans le cas contraire, la journée sera facturée.

Moyens de paiement :

Plusieurs modes de paiement sont disponibles :

- Chèques
- Espèces
- Tickets CESU (chèque emplois service universel)
- Chèques vacances
- virement

Barème selon le système du quotient familial Pour l'ALAE et l'ALSH

Le tarif est défini selon le quotient familial (QF) de la famille.

Le QF est fonction des ressources mensuelles, des prestations familiales et du nombre de parts constitutives du foyer.

Les tarifs concernent les accueils **ALAE** du matin et du soir. Ils sont répartis en trois tranches en fonction des revenus des familles. Pour calculer les tarifs, il suffit de déterminer la tranche correspondant au quotient familial fourni par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en se référant au tableau ci-dessous :

Allocataires CAF

	Coefficient CAF
Tranche 1 (T1)	0 à 599
Tranche 2 (T2)	600 à 999
tranche 3 (T3)	1000 et plus

Allocataires MSA : tranche 2 (T2)

cycle septembre - octobre

du 02 septembre au 22 octobre 2021

		matin	soir	matin & soir
1 ENFANT	T1	10,50 €	16,50 €	24,00 €
	T2	13,50 €	19,50 €	30,00 €
	T3	16,50 €	22,50 €	33,00 €
2 ENFANTS ET +	T1	18,00 €	27,00 €	39,00 €
	T2	24,00 €	33,00 €	48,00 €
	T3	27,00 €	36,00 €	54,00 €

cycle novembre-décembre

du 08 novembre au 17 décembre 2021

		matin	soir	matin & soir
1 ENFANT	T1	8,05 €	12,65 €	18,40 €
	T2	10,35 €	14,95 €	23,00 €
	T3	12,65 €	17,25 €	25,30 €
2 ENFANTS ET +	T1	13,80 €	20,70 €	29,90 €
	T2	18,40 €	25,30 €	36,80 €
	T3	20,70 €	27,60 €	41,40 €

cycle janvier-février*du 03 janvier au 18 février 2022*

		matin	soir	matin & soir
1 ENFANT	T1	9,80 €	15,40 €	22,40 €
	T2	12,60 €	18,20 €	28,00 €
	T3	15,40 €	21,00 €	30,80 €
2 ENFANTS ET +	T1	16,80 €	25,20 €	36,40 €
	T2	22,40 €	30,80 €	44,80 €
	T3	25,20 €	33,60 €	50,40 €

cycle mars-avril*du 07 mars au 22 avril 2022*

		matin	soir	matin & soir
1 ENFANT	T1	9,45 €	14,85 €	21,60 €
	T2	12,15 €	17,55 €	27,00 €
	T3	14,85 €	20,25 €	29,70 €
2 ENFANTS ET +	T1	16,20 €	24,30 €	35,10 €
	T2	21,60 €	29,70 €	43,20 €
	T3	24,30 €	32,40 €	48,60 €

cycle mai-juillet*du 09 mai au 05 juillet 2022*

		matin	soir	matin & soir
1 ENFANT	T1	11,20 €	17,60 €	25,60 €
	T2	14,40 €	20,80 €	32,00 €
	T3	17,60 €	24,00 €	35,20 €
2 ENFANTS ET +	T1	19,20 €	28,80 €	41,60 €
	T2	25,60 €	35,20 €	51,20 €
	T3	27,00 €	38,40 €	57,60 €

Pour les ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement), les tarifs sont définis selon le quotient familial (QF) de la famille.

Le QF est fonction des ressources mensuelles, des prestations familiales et du nombre de parts constitutives du foyer.

Repas 4,00 €

	Quotient familial		journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas
1	0	149	6,80 €	2,00 €	6,00 €
2	150	299	7,60 €	2,35 €	6,35 €
3	300	449	8,40 €	2,70 €	6,70 €
4	450	599	9,20 €	3,05 €	7,05 €
5	600	749	10,00 €	3,40 €	7,40 €
6	750	899	10,80 €	3,75 €	7,75 €
7	900	1049	11,60 €	4,10 €	8,10 €
8	1050	1199	12,40 €	4,45 €	8,45 €
9	1200	∞	13,20 €	4,80 €	8,80 €

Coordonnées de contact

Responsable ALAE/ALSH :

Mme SALMERON Christelle

Mail : alsh.villelonguesalanques@laligue66.org

Tél : 06 38 94 01 50

Ligue de l'enseignement des P.O

Jeannette Bartissol, coordinatrice

Au 04.68.08.11.17

jeannette.bartissol@laligue66.org

Ligue de l'enseignement

fédération pyrénées-orientales - www.laligue66.org

Siege social 1 rue Michel Doutres

66000 PERPIGNAN

Tél 04 68 08 11 18

Fax 04 68 67 58 02

e-mail : fol66@laligue.org

